

**PROCES VERBAL**  
**DU COMITE SYNDICAL DU PAYS RISLE-CHARENTONNE**  
LUNDI 6 DECEMBRE 2004 A 18H00  
Mairie de Bernay

Etaient présents :

- ✦ Monsieur André ANTHIERENS, Madame Claire AUMAITRE, Monsieur Jacques BORDAY, Monsieur Joël BOURDIN, Madame Françoise CANU, Monsieur Jean-Pierre DELAPORTE, Monsieur Jacky DESRUES, Monsieur Serge DESSON, Monsieur Pierre ESPALDET, Monsieur Denis GUITTON, Monsieur Jean-François HERVIEU, Madame Marie-Christine JOIN-LAMBERT, Monsieur Frédéric JONES, Monsieur Pierre LAUNAY, Monsieur Didier MALCAVA, Monsieur Hervé MAUREY, Monsieur Guy PARIS, Madame Odile PINOCHE, Monsieur Lionel PREVOST, Monsieur Jean-Jacques PREVOST, Monsieur Jean QUINTON, Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN, Madame Nicole SARAZIN, Monsieur Philippe TOUFLET, Madame Anne-Marie TOULOUSE, Monsieur Marc VAMPA.

Etaient excusés :

- ✦ Monsieur Edmond DESHAYES, Monsieur Lucien EON, Monsieur Gérard GRIMAUT.

Etaient absents :

- ✦ Monsieur Christian BAÏSSE, Monsieur Hubert CAPPELLE, Monsieur Francis CAVELIER, Monsieur Gilbert CLOAREC, Monsieur François COURVOISIER, Madame Jacqueline DELAQUAIZE, Monsieur Jean-Pierre DUBUS, Monsieur Jean-Claude FRANCOIS, Monsieur François GOBRON, Monsieur Jacques GRAVELLE, Monsieur Alain HUCHE, Madame Marie-Françoise LARROQUELLE, Monsieur Gilles LAUNAY, Monsieur Michel PALLIER.

Assistaient à la réunion :

- ✦ Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Bernay, Monsieur le Percepteur de la Trésorerie de Bernay, Monsieur Jack PHILIPPE, Monsieur Guillaume BENOIT, Mesdames Camille MOREL et Carole ARNOULT.

\*\*\*\*\*

Le Président, Monsieur Joël BOURDIN, remercie l'ensemble des membres du Comité Syndical pour leur présence et, le quorum étant atteint, l'invite à débiter cette réunion à 18h00.

Il remercie également Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Bernay, Monsieur le Percepteur de Bernay, ainsi que Messieurs Jack PHILIPPE et Guillaume BENOIT, représentants de la Société ALIS.

En introduction, le Président précise que trois points ont été ajoutés à l'ordre du jour car ceux-ci semblaient importants. Il s'agit d'une information sur les travaux de l'A28, un point sur le dispositif « 1% Paysage et Développement » et un rappel sur le lancement du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Risle-Charentonne.

Aucun des membres présents ne s'est opposé à ce que soient abordés ces sujets.

## **I- POINT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DE L'AUTOROUTE A28**

### **1) Etat d'avancement des travaux par rapport au calendrier prévisionnel**

Monsieur Jack PHILIPPE, chargé de mission au sein de la Société ALIS, intervient pour faire le point sur l'état d'avancement des travaux par rapport au calendrier prévisionnel.

Il informe l'assemblée qu'il existe, pour le moment, une conformité avec le planning d'origine grâce à une saison météorologique tolérante pour les travaux publics.

Aussi, en ce qui concerne les zones de terrassement, 90% des terrassements généraux sont réalisés et 94% des couches de forme sont terminés. 2 700 tonnes de charpente métallique ont été mises en place sur le Viaduc du Bec. Les ferraillements sont en cours et le bétonnage du tablier sera terminé vers le mois de juin 2005. Quant au Viaduc de la Risle, 5 300 tonnes de charpente sont en place, le ferraillement est en cours et le bétonnage commencera dès la fin janvier 2005 pour être achevé vers le mois de juillet 2005.

Les chaussées sont, quant à elles, en cours d'avancement (la couche de forme étant presque terminée et les bitumes entamés).

Par ailleurs, Monsieur PHILIPPE explique que de 1 500 à 2 000 personnes ont travaillé sur le chantier mais, maintenant, les effectifs vont diminuer avec la fin des gros terrassements pour atteindre environ 900 personnes. D'autres équipes vont intervenir, en raison d'une augmentation de la sous-traitance, pour les lots « technique » et « équipement ».

Les gros travaux prévus pour l'année 2005 sont les suivants :

- l'équipement de fibres optiques, des réseaux d'appel d'urgence, des stations de péage, du poste central,
- les chaussées principales,
- l'assainissement de surface.

Le démarrage des travaux de bâtiment en 2005 correspond aux :

- gares de péage du Domaine d'Harcourt, de l'art roman (Bernay), et d'Orbec.
- le centre d'exploitation,
- les plantations (fin 2005).

Cela représente jusqu'à 2 000 personnes sur le chantier dont 200 qui sont recrutées sur le Département de l'Eure. Aussi, 30% de la prestation travaux ont été confiés à des entreprises locales.

Selon Monsieur PHILIPPE, cette phase de travaux est semble-t-il, la plus difficile pour les riverains car elle engendre des coupures dans les espaces de vie et de travail. Il précise que la société ALIS tente de répondre à tous les problèmes engendrés par le chantier. Pour ce qui concerne l'opération de remembrement, les terrains doivent être rendus en septembre - octobre 2005.

Interviendra ensuite la phase d'exploitation totalement dépendante du concessionnaire. 80 emplois seront créés à cet effet. Les forces spéciales de gendarmerie (24 gendarmes) seront également créées attachées à l'autoroute au poste de Courbépine. Elles seront fixées sur la commune de Bernay dans les locaux en construction qui rassembleront la gendarmerie locale et la gendarmerie de l'autoroute.

Le dernier apport du concessionnaire résidera en le paiement des taxes professionnelles aux Communautés de Communes.

En somme l'autoroute représentera un impact majeur sur l'économie locale

- une route nationale 138 plus sécurisée,
- une diminution du temps des transports,
- une organisation à charge des collectivités de « booster » leurs zones d'activités : transformer l'autoroute en outil de développement économique.

Monsieur Jack PHILIPPE conclut par le fait que l'ouverture de l'autoroute est prévue pour la fin de l'année 2005 et précise que si les conditions météorologiques restent favorables, une anticipation éventuelle est envisagée pour le mois d'octobre 2005.

Monsieur Jean-Pierre DELAPORTE demande quel est l'avenir de la piste sous le Viaduc de la Risle. En effet, il était prévu qu'une partie soit démantelée.

Monsieur Guillaume BENOIT répond qu'en effet, une partie de la piste le sera.

Monsieur Jean-Jacques PREVOST demande si l'on a déjà une idée quant aux coûts des péages pour l'usager.

Monsieur Jack PHILIPPE indique que le tarif est fixé par décret au Conseil d'Etat. Pour information, la partie Rouen/Alençon s'élèvera à 11€.

## **2) Localisation des aires le long de l'autoroute, détermination de leur fonction (aires de services, aires de repos) et de leur dénomination**

Par ailleurs, Monsieur Jack PHILIPPE ajoute que sur le territoire du Pays Risle-Charentonne, il y aura **2 aires de repos** et **3 diffuseurs** :

- l'aire de services du Domaine d'Harcourt au diffuseur de Maison-Rouge qui comportera un point carburant, une aire de repos et la possibilité d'installer, sur une surface de 4 hectares, des commerces ou autres. La Société ALIS est prête à louer ces espaces,
- l'aire de repos de l'Art roman (Bernay), où il sera interdit de faire du commerce. Cependant, plus de 4 hectares seront disponibles pour organiser une partie thématique.
- l'échangeur d'Orbec ne comportera pas d'aire de repos ; mais les collectivités réfléchissent actuellement en vue d'aménager l'environnement immédiat.

## **3) Localisation des panneaux d'information touristique le long de l'autoroute et leur contenu**

Monsieur Jack PHILIPPE aborde ensuite le thème de l'animation caractérisée par l'ensemble des panneaux qui précisent les curiosités touristiques et culturelles du territoire.

Une première réunion a été organisée avec les services « tourisme » des Conseils Régional, ainsi que Généraux de l'Eure et de l'Orne, afin de recenser les principaux sites touristiques. Une première sélection a ainsi fait apparaître 41 panneaux potentiels (20 sites dans chaque sens).

La deuxième partie de la procédure se déroulera de la manière suivante : seront consultés la DRAC, les Comités Départementaux du Tourisme de l'Eure et de l'Orne, les Bâtiments de France, les Maires des principales villes, les Conseillers Généraux.

- ⇒ Un 1<sup>er</sup> recensement avec tous les acteurs locaux du tourisme
- ⇒ Un affinage avec les partenaires touristiques institutionnels

C'est une Commission Nationale qui prendra la décision définitive relative à l'implantation des panneaux, lesquels ne doivent de toute évidence pas être source d'insécurité.

La réunion de cette Commission Nationale se tiendra vers la fin janvier 2005. Le Pays est bien sûr associé.

A la demande de l'assemblée, Monsieur Jack PHILIPPE liste oralement certains des panneaux pré-retenus sur le territoire :

- l'Abbaye du Bec-Hellouin,
- la Vallée de la Risle,
- les Châteaux d'Harcourt et du Champ de Bataille,
- Bernay,
- le Château de Beaumesnil,
- la Vallée de la Charentonne,
- etc. ....

Monsieur le Président cite la Société SAPN qui est une ancienne société autoroutière qui dispose d'un réseau en fonctionnement depuis déjà plusieurs années. Or, elle vient tout juste d'investir sur l'animation touristique.

De son côté, Monsieur André ANTHIERENS s'interroge le nombre d'emplois induits liés à l'exploitation de cette infrastructure nouvelle.

Monsieur Jack PHILIPPE répond que 80 emplois sont attachés à l'A28, la plupart directement liés à ALIS. Peu d'emplois induits proviendront donc de l'extérieur.

Monsieur ESPALDET s'estime satisfait de l'intervention de Monsieur Jack PHILIPPE car jusqu'à présent il avait plutôt l'impression que tout se déroulait à huit clos. Il ajoute que ces informations répondent aux questions que les Communautés de Communes de Broglie et de Thiberville se posaient quant à la thématique touristique.

Monsieur Jean QUINTON souhaite savoir où seront localisés, sur l'aire de repos « Art Roman », les 4 hectares disponibles.

Monsieur Jack PHILIPPE répond que ces 4 hectares disponibles sont situés dans le domaine autoroutier. Les projets mis en place devront concerner des équipements à but touristique, de communication (image), ....

Monsieur Jean QUINTON demande s'il pourrait s'agir de lieu du type de la maison d'information située sur l'aire autoroutière de la Manche.

Effectivement, Monsieur Jack PHILIPPE le confirme mais enchérit sur le fait que cela représente un coût tant d'investissement mais également de gestion, de fonctionnement.

Monsieur Jean QUINTON ajoute pour finir qu'il craint que la signalisation touristique autoroutière ne soit pas efficace pour l'ouverture de l'autoroute car le cas s'est déjà produit ailleurs.

Monsieur Jack PHILIPPE dit que la décision finale de la détermination du nombre de panneaux ainsi que de leur lieu d'implantation n'appartient pas à ALIS.

Monsieur Philippe TOUFFLET souhaiterait pour sa part savoir combien de passages de gibiers sont prévus sur le tronçon « Saint-Germain-la-Campagne/Bosrobert » ?

Monsieur Guillaume BENOIT informe qu'un seul passage faune est prévu et celui-ci se trouvera sur le plateau de Calleville. La réflexion s'est établie autour de rétablir les corridors des principaux déplacements de la faune locale.

Monsieur Jack PHILIPPE ajoute que ces passages faune ont été étudiés par l'Office National de la Chasse et la Fédération des Chasseurs. ALIS n'a été qu'un simple exécutant.

Monsieur Lionel PREVOST souhaiterait connaître les prévisions de flux sur l'itinéraire.

ALIS considère, selon Monsieur Jack PHILIPPE que sont prévus :

- au nord de l'échangeur de Brionne : 4 700 véhicules /jour,
- entre Brionne et Bernay : 7 000 à 7 200 véhicules/jour,
- au sud de Bernay : 7 800 véhicules/jour.

Ces chiffres restent faibles. En effet, en règle générale, sur une autoroute à 4 voies, circulent 1 000 véhicules en heure de pointe et par file. Monsieur PHILIPPE explique que l'on est loin de la saturation. Il s'agit en l'occurrence plus d'une autoroute « de liaison » que d'une autoroute « de travail ».

Monsieur Jean-Jacques PREVOST s'interroge sur le passage à une voie au lieu de deux par sens sur le viaduc de la Risle.

Monsieur Jack PHILIPPE rappelle qu'une décision a été prise à la signature du contrat de concession en vue de diminuer les engagements financiers des collectivités. Dès que l'autoroute aura atteint son seuil de rentabilité, ALIS, le concessionnaire construira un deuxième viaduc sans apports financiers supplémentaires des collectivités locales.

De plus, il n'y aura à prévoir ni achat foncier, ni réseaux d'assainissement, car tout est déjà anticipé pour ce deuxième viaduc.

Il ajoute que la seule voie actuelle par sens répond à toutes les normes de sécurité.

Monsieur Jean-Pierre DELAPORTE suppose que pour la construction de ce deuxième viaduc, il faudra recréer les pistes.

Monsieur Jack PHILIPPE confirme le fait qu'il faudra refaire une piste de service pour le deuxième viaduc.

Enfin, Monsieur le Sous-Préfet précise qu'il sera mis en oeuvre un plan de sécurité obligatoire pour ce type d'ouvrage d'art. Ainsi, un exercice de plan rouge sera fait sur un des deux viaducs avant l'ouverture.

## **II- POINT SUR LE DISPOSITIF « 1% PAYSAGE ET DEVELOPPEMENT »**

Comme précisé en introduction de la séance, Monsieur le Président a souhaité faire un état des lieux sur l'avancement de la mise en oeuvre du dispositif « 1% Paysage et Développement ». Il sollicite alors le Sous-Préfet mais auparavant il souhaite rappeler les faits.

En effet, il existe une obligation qui pèse sur le concessionnaire d'une autoroute : celle du « 1% Paysage et Développement ». La procédure est déjà enclenchée et à cet égard, des Communautés de Communes et des communes ont déjà fait savoir au Pays qu'elles auraient des projets à soumettre.

Monsieur le Sous-Préfet introduit ses propos en insistant sur le fait que le « 1% Paysage et Développement » concerne tout ce qui est en dehors de l'emprise autoroutière. D'autre part, il s'agit bien de prendre en compte la notion de *développement* à niveau égal de celle de *paysage*.

Monsieur le Sous-Préfet présente le périmètre géographique concerné par ce dispositif :

- la co-visibilité : ce qui est vu de l'autoroute et ce qui voit l'autoroute,
- les projets axés sur le développement économique, touristique et donc pas forcément des territoire en co-visibilité.

L'enveloppe financière du dispositif représente 1% du budget total du coût de la construction de l'autoroute soit 5,38 millions d'euros dont les 2/3 pour le Département de l'Eure.

Les maîtres d'ouvrage susceptibles de prétendre aux financements liés à ce dispositif sont :

- les collectivités locales,
- les particuliers,
- les EPCI.

Monsieur le Sous-Préfet explique que c'est une démarche à différents niveaux. Il s'agit en effet de :

- élaborer une Charte d'itinéraire, ce qui a été fait. Elle analyse l'existant, les forces et les faiblesses des territoires traversés. Cette Charte doit être approuvée par un Comité National du « 1% Paysage et Développement ». Elle l'a d'ailleurs été pour l'Eure.
- rédiger la Charte locale.

Pour ce faire, ont été instaurés un comité de pilotage qui rassemble toutes les collectivités locales, le Comité Départemental du Tourisme de l'Eure, le Conseil Général, etc. .... En parallèle se réunit très régulièrement un comité technique, dans lequel le Pays est représenté et s'exprime au nom de ses Communautés de Communes.

Le Bureau d'études sélectionné a déjà déterminé quatre grands thèmes :

- la valorisation des paysages :
  - o les entrées des villes-relais situées à proximité de l'autoroute,
  - o le paysage,
  - o la restauration du bocage normand dans le cadre du remembrement.
- la valorisation économique :
  - o les parcs d'activités (ceux qui vont se créer et ceux qui existent déjà)
- la valorisation touristique :
  - o les itinéraires de découverte,
  - o la valorisation des bourgs relais,
  - o la Voie Verte Charentonne,
  - o la Base de loisirs de Brionne.
- la valorisation patrimoniale :
  - o le patrimoine rural à proximité de l'autoroute (fermes typiques, etc. ...),
  - o la Ville de Bernay (Ville et Pays d'Art et d'Histoire).

Ces quatre grands thèmes ont été déclinés en différents items validés par le Comité National.

Il reste à établir la Charte locale c'est-à-dire une déclinaison de fiches actions.

Monsieur le Sous-Préfet ajoute que le système du « 1% Paysage et Développement » se caractérise par la forme d'un guichet ouvert. En effet, les dossiers seront étudiés au fur et à mesure de leur réception puis examinés par un comité d'examen (sans doute constitué par l'Etat, le Conseil Général, ALIS, et le Pays).

La clé du financement correspond à 50% mais pour les collectivités publiques, cela peut monter jusqu'à 80% (cumul d'autres aides envisageables).

Le comité technique a prévu la réalisation d'un dépliant très simple pour expliquer le dispositif (que mettre dans le dossier ? A qui envoyer le dossier ? Qui décide ? etc. ...).

Monsieur Joël BOURDIN confirme qu'il est envisageable de solliciter des subventions publiques complémentaires.

Monsieur Guillaume BENOIT précise au sujet du financement que celui-ci est régi par une circulaire et que la partie « développement » seule ne peut pas être financée par le dispositif autoroutier.

Monsieur le Sous-préfet alerte sur le fait que les maîtres d'ouvrage devront apporter leur part d'autofinancement (20 % en cas d'aide publique complémentaire mais 50 % dans le cas contraire). C'est une donnée à garder à l'esprit.

Monsieur Jack PHILIPPE complète en précisant que cette logique de guichet favorise les projets prêts en premier.

Monsieur Lionel PREVOST demande à quel moment les fonds seront disponibles.

Monsieur le Sous-Préfet répond que les fonds seront disponibles vers la fin du premier semestre 2005, lorsque la Charte locale sera validée par le Comité départemental puis le Comité national.

En réponse à Monsieur Jean QUINTON sur la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement paysager des diffuseurs, Monsieur le Sous-Préfet rappelle à l'assemblée qu'il ne s'agira que de projets situés en-dehors des obligations du concessionnaire.

Monsieur Jacky DESRUES aborde le sujet des ouvrages hydrauliques qui vont être construits à l'occasion du remembrement en précisant qu'il serait intéressant qu'ils soient paysagés (arbres autour des mares par exemple). Cela ne pourrait-il pas concerner le « 1% Paysage et Développement » ?

Monsieur Jack PHILIPPE souligne que c'est une question intéressante. En effet, le concessionnaire construit son réseau d'assainissement. De leurs côtés, les commissions intercommunales et les sociétés d'aménagement foncier, mettent aux normes leur propre réseau. Cela est donc très différent.

Dans un esprit de transparence, il informe que l'hydrologie d'un bassin versant coupé par l'autoroute est calculée pour des pluies de 100 ans.

Monsieur Guillaume BENOIT ajoute que la structuration de ces ouvrages implique une garantie pour des pluies décennales.

Monsieur DELAPORTE ajoute que des débordements sont possibles et que la sagesse aurait été de créer des bassins pour des pluies trentennales.

Monsieur ANTHIERENS souhaiterait quant à lui connaître des exemples d'actions relatives au « 1% Paysage et Développement » dans le cadre de l'action économique.

Monsieur le Sous-Préfet cite l'aménagement paysager des zones d'activités économiques dans le but d'accéder aux normes Haute Qualité Environnementale.

Monsieur Joël BOURDIN demande alors s'il y a d'autres questions sur ce dispositif.

Monsieur le Sous-Préfet conclut par le fait qu'il tiendra informé le Pays de la mise en place de la Commission de sélection sachant que Monsieur le Président a fait part de son vif souhait d'y être membre à part entière.

Monsieur Joël BOURDIN remercie Messieurs Jack PHILIPPE et Guillaume BENOIT pour leur disponibilité, lesquels se disent à la disposition du Pays pour toute question complémentaire.

Monsieur Jack PHILIPPE ajoute qu'il sera intéressant d'organiser à partir de la fin du mois de janvier une visite sur le terrain, pour prendre un cours de construction le long de la Risle !

Monsieur BOURDIN prend note de l'invitation et réfléchira dans quelle mesure la mettre en œuvre.

Il invite alors l'assemblée à reprendre l'ordre du jour.

### **III- RAPPORT D'ACTIVITE 2004**

Monsieur Joël BOURDIN effectue un bilan de l'activité du Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne en 2004.

Il rappelle qu'un certain nombre d'actions a été mis en œuvre dont de nombreuses dans le domaine culturel. Il s'agit en effet d'un point central du Contrat du Pays Risle-Charentonne et l'on peut se targuer d'avoir réussi à diffuser la culture sur tout le territoire.

Toutes les actions contractualisées ne sont pas encore mises en œuvre mais de nombreuses sont engagées. Ce bilan préfigure du résultat très positif qu'il sera possible d'établir à la fin du Contrat.

Monsieur le Président cite alors les différentes actions accompagnées au cours de l'année 2004 par le Pays et demande à l'assemblée s'il y a des remarques et observations.

Il conclut en disant que finalement même les projets qui semblaient les plus complexes sont finalement réalisables. L'exemple en est le Trou Normand qui va être enfin réhabilité. Le cas est le même pour la Maison des Services de Rugles.

En résumé :

Se sont poursuivies les actions suivantes :

- « Festival de la Marionnette »
- « Jazz en Pays Risle-Charentonne »
- « Les Ballades en Pays Risle-Charentonne »
- « La Chambole des 3 Ru »
- « Les Bouquinistes au bord de l'eau »
- « Cinéma et Résistance »
- « Jours de Fête » à Bernay
- « Semaine de l'Environnement » de la CdC de Beaumont-le-Roger
- « Son et Lumière du Château du Blanc Buisson »

Les actions pour lesquelles les demandes de financement sont en cours :

- Espace culturel, sportif et multimédia de St-Eloi-de-Fourques de la CdC de Brionne



Le Pôle associatif de la Commune de Bernay  
Le véhicule à vocation pédagogique environnementale de la MJC de Bernay

Les actions pour lesquelles les études ont ou vont débiter :

Etude sur le centre de culture, d'initiatives, de ressources et de loisirs de la CdC de Broglie  
Etude sur la valorisation touristique des cantons de Broglie et de Thiberville  
La création d'un gîte de groupe au « Trou Normand »

Les actions pour lesquelles les travaux ont ou vont débiter :

La modernisation de l'hippodrome de Bernay  
La Maison des Services de Rugles  
La Maison de l'Enfance de la CdC de Beaumont-le-Roger  
La ZA des Granges  
L'aménagement de certains centres-bourgs de la CdC de Rugles

## **V- DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Après interrogation du Président, Monsieur Roland RICA note que la gestion du Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne est saine. Il n'y a aucun souci financier particulier.

Monsieur Joël BOURDIN remarque que le Syndicat se situe dans une phase de croissance progressive. Dans cette logique, il est aujourd'hui nécessaire d'envisager une augmentation de la participation financière des collectivités locales qui pourrait passer de 0.80 €/ habt. à 0.83 €/ habt.

Monsieur le Président demande à tous les membres présents si cette augmentation leur semble envisageable. L'assemblée à l'unanimité se déclare favorable (Monsieur Serge DESSON n'a pas participé à ce vote puisque parti à ce moment).

## **VI- DELIBERATIONS**

Au cours de ce Comité Syndical, deux délibérations sont à voter par l'assemblée. Il s'agit de :

➤ La loi 2004-626 du 30 juin 2004 a institué une « journée de solidarité » *en vue d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées. Elle prend la forme d'une journée supplémentaire de travail non rémunéré pour les salariés.*

Cette journée de solidarité doit intervenir pour la première fois entre le 1<sup>er</sup> juillet 2004 et le 30 juin 2005.

La loi demande à chaque collectivité de délibérer.

Proposition du texte de la délibération :

*Le Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne adopte la mise en œuvre pour tous les agents (contractuels, stagiaires, titulaires, à temps complet ou non), de la journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées. Celle-ci sera fixée au Lundi de Pentecôte et interviendra dès l'année 2005. Cette disposition sera alors réitérée les années suivantes.*

➤ Une convention signée avec la Région Haute-Normandie a pour objet d'acter le financement par la Région de l'animation du Pays Risle-Charentonne pendant 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004 dans les conditions définies dans le Contrat de Plan Etat-Région et dans le Contrat de Pays (60% d'une dépense subventionnable plafonnée à 76 225.00 euros).

Il est nécessaire de délibérer pour la demande du versement du solde de l'année 2004.

Proposition du texte de la délibération :

*Le Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne sollicite de la Région Haute-Normandie le financement de l'animation de la structure porteuse du Pays Risle-Charentonne pour l'année 2004. En contre-partie, le Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne s'engage à fournir toutes les pièces justificatives de la dépense (rapport d'activité intermédiaire, état récapitulatif des dépenses, rapport de synthèse).*

## **VII- ETAT D'AVANCEMENT DU SCOT**

Monsieur Joël BOURDIN précise qu'en début de séance, il a demandé à l'assemblée si elle acceptait d'ajouter à l'ordre du jour un point d'avancement sur le SCOT.

Monsieur Jean QUINTON en tant que Président de la Commission SCOT du Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne prend donc la parole.

Il informe que la Commission SCOT s'est réunie le vendredi 26 novembre 2004. A cette occasion, différentes questions ont été abordées :

### ➤ Demande de reconnaissance du périmètre officiel du SCOT

Quelques Communautés de Communes doivent modifier leurs statuts car certaines n'ont pas la compétence SCOT ou ne l'ont que partiellement.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'attendre les modifications statutaires des Communautés de Communes concernées avant de délibérer sur la demande au Préfet de reconnaissance officielle du périmètre du SCOT.

La délibération sera donc proposée au Comité Syndical à l'occasion de sa prochaine réunion.

### ➤ Définition des modalités de la concertation préalable

L'établissement public compétant dans l'élaboration d'un SCOT doit définir par délibération les modalités de la concertation préalable = information de l'état d'avancement des travaux auprès de la population locale, des élus, des partenaires institutionnels, des acteurs locaux.

Il appartient donc au Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne de définir ces modalités (réunions, communiqués de presse, exposition, etc.), puis de les respecter, étant donné que l'absence ou l'insuffisance de la concertation peut constituer un vice de procédure affectant la légalité du SCOT.

Ce document qui définit la concertation préalable devra être mis en délibéré en Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne.

### ➤ Rédaction du cahier des charges

La proposition d'un cahier des charges n'a pas soulevé de réactions majeures de la part des membres de la commission SCOT. Néanmoins, il a tout de même été suggéré de procéder à une nouvelle lecture approfondie avec Camille MOREL pour soumettre une version définitive à l'occasion d'une prochaine réunion de la commission SCOT.

Les annexes seront complétées. Un courrier va d'ailleurs être adressé aux Présidents des CdC et au Maire de Brionne pour connaître :

- la liste des études dont les collectivités disposent dans les domaines de l'habitat et du logement, du développement économique, du tourisme, du social, etc.
- les différents bureaux d'études qui ont réalisé des PLU sur leur territoire.

➤ Constitution de comité de pilotage et d'un comité technique

Enfin, la commission a souhaité se donner un peu plus de temps pour la réflexion afin de proposer une constitution d'un comité de pilotage et d'un comité technique efficiente et pérenne.

Ainsi, lors de la prochaine réunion de la commission SCOT, Monsieur Jean QUINTON reformulera une nouvelle proposition.

➤ Choix du bureau d'études

Il a été également décidé concernant le choix d'un bureau d'études :

- Il est souhaitable que soit inscrit dans le cahier des charges que le bureau d'études sélectionné devra être rompu à l'exercice de la constitution des SCOT. Il devra détenir des compétences dans un ou deux domaines évoqués dans le Cahier des Charges. Il se chargera en plus de rédiger des cahiers des charges pour des problématiques spécifiques et d'assurer la coordination de ces études complémentaires réalisées dans les domaines qu'il ne maîtrise pas.

Aussi, dans sa réponse, le bureau d'études devra fournir son cahier technique avec ses compétences précises ainsi que ses projets d'association avec d'autres cabinets ou de coordination d'études futures.

⇒ une équipe pluridisciplinaire pilote du SCOT et des compétences associées soit dès le départ, soit par la suite (mais dans ce cas, dès la réponse, défini les propositions de modalités d'associations futures).

- Il sera nécessaire de procéder à un appel d'offre même si la procédure sera adaptée car la prestation est inférieure au seuil légal des marchés publics.

Monsieur Joël BOURDIN est d'avis que la procédure d'élaboration du SCOT soit achevée avant les prochaines échéances électorales de 2007.

En parallèle, il lui semble souhaitable que le Pays se déplace dans l'ensemble des Communautés de Communes afin d'expliquer la démarche avant que le bureau d'études n'intervienne.

Monsieur Jean QUINTON y est tout à fait favorable et mettra en œuvre ce souhait accompagné de Camille MOREL.

Il rappelle que les collectivités qui ont déjà engagé une démarche d'élaboration de Plan Local d'Urbanisme peuvent la poursuivre. Néanmoins, elles devront sans cesse informer le Pays de l'état d'avancement de leurs travaux et s'assurer que leur PLU soit en conformité avec le SCOT.

Monsieur Lionel PREVOST souhaite que ce SCOT de Pays reste souple. Il ne faudrait pas « tomber » dans un document d'urbanisme lourd, rigide, ne favorisant pas la réactivité.

Monsieur Joël BOURDIN rassure l'assemblée en disant que la souplesse est l'élément fondateur du SCOT contrairement au SDAU et au PLU.

## **VIII- QUESTIONS DIVERSES**

L'ensemble des points figurant à l'ordre du jour ayant été abordé et l'assemblée n'ayant plus de questions à poser, le président lève la séance à 19h50.

**PROCES VERBAL**  
**DU COMITE SYNDICAL DU PAYS RISLE-CHARENTONNE**  
LUNDI 6 DECEMBRE 2004 A 18H00 - MAIRIE DE BERNAY

M. A. ANTHIERENS		M. D. GUITTON	
Mme C. AUMAITRE		M. J-F. HERVIEU	
M. C. BAISSÉ	Absent	M. A. HUCHE	Absent
M. J. BORDAY		Mme M-C. JOIN-LAMBERT	
M. J. BOURDIN		M. F. JONES	
Mme F. CANU		Mme M-F. LARROQUELLE	Absente
M. H. CAPPELLE	Absent	M. G. LAUNAY	Absent
M. F. CAVELIER	Absent	M. P. LAUNAY	
M. G. CLOAREC	Absent	M. D. MALCAVA	
M. COURVOISIER	Absent	M. H. MAUREY	
M. DELAPORTE		M. M. PALLIER	Absent
Mme DELAQUAIZE	Absente	M. G. PARIS	
M. E. DESHAYES	Absent	M. O. PINOCHE	
M. J. DESRUES		M. L. PREVOST	
M. S. DESSON		M. J-J. PREVOST	
M. J-P. DUBUS	Absent	M. J. QUINTON	
M.L. EON	Absent	M. J-C. ROUSSELIN	
M. P. ESPALDET		Mme N. SARAZIN	
M. J-C. FRANCOIS	Absent	M. P. TOUFLET	
M. F. GOBRON	Absent	M. A-M. TOULOUSE	
M. G. GRIMAUULT	Absent	M. M. VAMPA	
M. J. GRAVELLE	Absent		